

Questions et Demandes CFDT PSTE

INC AT/MP du 15 décembre 2021

1. PROGRAMMES NATIONAUX ET PETITES CAISSES

Les petites caisses subissent plus fortement la pluralité des programmes. En effet, les moyens humains limités et l'organisation du travail plus polyvalente surchargent les préventeurs et le personnel administratif.

La CFDT demande que les indicateurs y afférents soient adaptés.

2. DISPONIBILITE DES BUDGETS D'AIDES FINANCIERES EN PREVENTION

Les préventeurs font part de difficultés du fait du manque de continuité et de visibilité dans la disponibilité des budgets des aides CP et SPTPE pour accompagner les projets des entreprises (comme l'accompagnement des entreprises ciblées par nos programmes nationaux).

La CFDT demande que soit possible un lissage d'une année civile à l'autre dans une logique de COG pluriannuelle.

3. BUDGETS DE DEPLACEMENT DES SERVICES PREVENTION :

Plusieurs projets qui interrogent les capacités d'action en direct (formation, visites en entreprise) dans un contexte d'assèchement continu des budgets de déplacement des services prévention sont mis en place.

Or, la légitimité des services prévention s'appuie sur leur expertise issue de leur connaissance des contextes, acteurs de l'entreprises, des situations de travail réelles et des enquêtes ATMP.

Pour la CFDT, il faut sanctuariser les moyens matériels de ces services au risque de perdre ce qui fait notre force et notre différence dans un contexte de confusion des rôles et compétences entre organismes institutionnels de la prévention.

Pour la CFDT, les budgets de déplacement doivent permettre aux services préventions d'assumer leurs missions.

La CFDT vous demande ce qui est prévu pour que cela soit effectif.

4. EFFETS DU COVID-19 SUR LA TARIFICATION AT-MP 2020 : réponses aux entreprises

La CFDT vous alerte sur les réactions à prévoir des entreprises qui pourraient se questionner de leur fort taux de cotisation pour 2020 après la décision prise de calculer les taux de cotisation ATMP de cette année comme d'habitude, en dépit des perturbations liées au COVID-19 (arrêts, baisse d'activité et chômage partiel).

La CFDT demande pour les agents des services tarification et prévention, la production d'un argumentaire national écrit permettant de répondre aux interpellations possibles des entreprises.

5. REPARTITION DES BUDGETS ENTRE AIDES FINANCIERES PREVENTION

Une Organisation Patronale, le MEDEF, a demandé un rééquilibrage en faveur des contrats de prévention (versus Subventions prévention TPE) dans la répartition des budgets attribués aux aides financières en portant le taux à 70% pour les STPE. Or, ce taux est maintenu à 60 % STPE et 40 % pour les CP.

La CFDT n'est pas favorable à ce changement. En effet, les aides en CP correspondent davantage à l'accompagnement en prévention d'entreprises et de leurs projets sur plusieurs années avec une approche multirisque qui n'est pas possible avec les STPE.

La répartition entre STPE et CP sera-t-elle modifiée ?

6. REVENDICATIONS CFDT POUR LE VOLET PREVENTION DES RP

Plus généralement, la CFDT demande que la branche apporte une attention particulière aux agents :

- en adaptant les ambitions et les modalités d'actions Nationales à nos effectifs réellement présents sur le terrain (en entreprise et sur les chantiers) en prenant en compte nos actions régionales et nos missions incontournables (enquêtes accidents grave, ...),
- en stoppant l'ajout de nouvelles actions ou contraintes en cours de COG et en fin d'année sans contrepartie en charge et moyens (Exemple : Alerte prévention cœur de cible en 2021),
- en rétablissant des moyens de fonctionnement qui ne cessent de diminuer au lieu d'en planifier la diminution à chaque COG. Aujourd'hui, les préventeurs voient un chantage aux déplacements se mettre en place alors que l'itinérance et la proximité avec les entreprises est étroitement liées à leur capacité d'agir et au maintien de leur expertise,
- rassurer les salariés des services prévention et tarification sur leur avenir au sein de la Sécurité Sociale,
- en demandant aux directions de CARSAT de reconnaître les risques professionnels comme une mission à part entière (et non de seconde classe et vue uniquement comme un coût),

La CFDT attend une réponse.

Le 14 décembre 2021